

Liste des délibérations du conseil de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg du 28 Mars 2024
--

Délibération n°2024/22 : Portant approbation de l'ordre du jour de la séance, approbation du compte rendu du conseil du 8 février 2024, des décisions du Président et du Bureau communautaire et désignation d'un secrétaire de séance.

Délibération n°2024/23 : Portant approbation de la vente d'une parcelle sur la ZAC de Wé à M. GOFFLOT.

Délibération n°2024/24 : Portant approbation du bilan de la fédération des industriels, artisans et commerçants (FIAC) 2023 et prise en charge de frais.

Délibération n°2024/25 : Portant approbation de l'ajout d'arrêts complémentaires pour la ligne de bus Florenville – Carignan.

Délibération n°2024/26 : Portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2023 du budget principal.

Délibération n°2024/27 : Portant affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget principal.

Délibération n°2024/28 : Portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2023 du budget annexe des déchets.

Délibération n°2024/29 : Portant affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget annexe des déchets.

Délibération n°2024/30 : Portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2023 du budget annexe « Centre d'essais acoustiques Faurecia ».

Délibération n°2024/31 : Portant affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget annexe « Centre d'essais acoustiques Faurecia ».

Délibération n°2024/32 : Portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2023 du budget annexe « Bâtiment d'activité Economique Blagny Carignan ».

Délibération n°2024/33 : Portant affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget annexe « bâtiment économique Blagny Carignan ».

Délibération n°2024/34 : Portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2023 du budget annexe « cellules artisanales Douzy ».

Délibération n°2024/35 : Portant affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget annexe « Cellules artisanales de Douzy ».

Délibération n°2024/36 : Portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2023 du budget annexe « Zone Industrielle de Carignan ».

Délibération n°2024/37 : Portant affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget annexe ZI Carignan.

Délibération n°2024/38 : Portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2023 du budget annexe « ZAC de Douzy ».

Délibération n°2024/39 : Portant affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget annexe « ZAC de Douzy ».

Délibération n°2024/40 : Portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2023 du budget annexe « Zone Industrielle de Mouzon ».

Délibération n°2024/41 : Portant affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget annexe « ZI de Mouzon ».

Délibération n°2024/42 : Portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2023 du budget annexe « Cellules grandes grèves Zac de Douzy ».

Délibération n°2024/43 : Portant affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget annexe « cellules grandes grèves ZAC de Douzy ».

Délibération n°2024/44 : Portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2023 du budget annexe « Fermes photovoltaïques Douzy ».

Délibération n°2024/45 : Portant affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget annexe « Fermes Photovoltaïques Douzy ».

Délibération n°2024/46 : Portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2023 du budget annexe « Projet MAPP Mouzon ».

Délibération n°2024/47 : Portant décision de la clôture du budget et affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget annexe « Projet MAPP Mouzon ».

Délibération n°2024/48 : Portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2023 du budget annexe « Bâtiment logistique de Brévilly ».

Délibération n°2024/49 : Portant décision de la clôture et affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget annexe « Bâtiment logistique de Brévilly ».

Délibération n°2024/50 : Portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2023 du budget annexe « Hôtel d'entreprises Douzy ».

Délibération n°2024/51 : Portant décision de la clôture du budget et l'affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget annexe « Hôtel d'entreprises DOUZY ».

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 21 mars 2024	L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.
Nombre de membres : En exercice : 73 Présents : 39 Pouvoir : 11 Votants : 50	<u>Etaient présents :</u> (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BULSON) M Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOU DI, Mme Valérie MAUCLAIR , M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; <u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA) donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN donne pouvoirs à (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET donne pouvoirs à (DOUZY), M. Claude LALLEMENT ;(DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Catherine DOUBLET ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER donne pouvoirs à (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR ; (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD ; (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoirs à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoirs à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; <u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRE COURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Corinne REZETTE, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER, M. Patrick BRAUN ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS-LES-CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Madame Annick DUFILS a été désignée secrétaire de séance.
Délibération n° 2024/22 portant approbation de l'ordre du jour de la séance, approbation du compte-rendu du conseil du 8 février 2024, des décisions du Président et du Bureau communautaire et désignation d'un secrétaire de séance	

Le quorum étant atteint (39 présents et 11 pouvoirs (50) votants), le Président ouvre la séance à 19h00, à la salle des fêtes de Carignan ;

Sur rapport et présentation de Monsieur le Président ;

Les conseillers communautaires prennent connaissance des décisions du président et du bureau communautaire.

**Le Conseil de la communauté de communes après en avoir délibéré ;
à l'unanimité**

APPROUVE l'ordre du jour de la séance du 28 mars 2024, document qui a été adressé aux délégués avec la convocation au présent conseil communautaire en date du 21 mars 2024 ;

DESIGNE Madame Annick DUFILS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ;

APPROUVE le compte-rendu de la séance du 08 février 2024, document qui a été adressé aux délégués avec la convocation au présent Conseil communautaire en date du 21 mars 2024 ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président, ou son représentant délégué afin de mener toute action et prendre tout acte relatif à cette délibération

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

**Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR**



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2024.04.24 16:25:55 +0200
Ref:6406127-9583881-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 21 mars 2024 Nombre de membres : 73 En exercice : 39 Présents : 39 Pouvoir : 11 Votants : 50	L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.
Délibération n° 2024/23 portant approbation de la vente d'une parcelle sur la ZAC de Wé à M. GOFFLOT	<u>Etaient présents :</u> (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BULSON) M Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; <u>POUVOIRS :</u> (ANGE COURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA) donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN donne pouvoirs à (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET donne pouvoirs à (DOUZY), M. Claude LALLEMENT ; (DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Catherine DOUBLET ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER donne pouvoirs à (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR ; (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD ; (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoirs à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoirs à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; <u>Absents excusés :</u> (ANGE COURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Corinne REZETTE, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER, M. Patrick BRAUN ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS-LES-CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Madame Annick DUFILS a été désignée secrétaire de séance.

M GOFFLOT Kévin est le gérant d'une entreprise familiale « Jany Gofflot Photovoltaïque », spécialisée dans l'installation et le développement des panneaux photovoltaïques. La société est présente en Belgique et au Luxembourg, elle travaille principalement avec des particuliers mais aussi pour les entreprises. Au vu des nombreuses demandes qu'il reçoit de la part de particuliers français souhaitant installer des panneaux photovoltaïques, M GOFFLOT a contacté la Collectivité afin de développer son activité sur la France.

L'entreprise proposera un service de proximité avec un bureau administratif pour renseigner les clients et les accompagner dans le montage de leurs dossiers dans le maquis des dispositifs existants. La création de cette nouvelle activité sur le territoire va engendrer environ une dizaine d'emplois recrutés localement, avec pour projet d'atteindre une vingtaine de salariés d'ici 5 ans.

M Kevin GOFFLOT souhaite construire un bâtiment sur la ZAC de WÉ d'une surface d'environ 1 300m² composé d'un local de stockage et d'un showroom – partie administrative, pour une surface totale de 5 000m², au sein de la parcelle ZI 108 de la ZAC de Wé, qu'il conviendra de découper.

L'offre d'achat proposée à Monsieur GOFFLOT Kévin ou de toute personne physique ou morale que celui-ci décidera de substituer, portant sur l'acquisition de 5 000m² à découper sur la parcelle ZI108, sis ZAC de Wé-Carignan, au prix de 18€ HT/m².

Vu l'avis des Domaines joint à la présente,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique en date du 27 mars 2024 ;

Sur le rapport de Monsieur le Vice-Président en charge du développement économique,

Le Conseil de communauté de communes après en avoir délibéré ;

A l'unanimité

DECIDE de la vente à M. Kevin GOFFLOT, ou de toute personne physique ou morale que celui-ci décidera de substituer, de 5 000m² à découper sur la parcelle ZI108 sur la ZAC de Wé-Carignan ; au prix de QUATRE-VINGT-DIX MILLE Euros Hors Taxes (90 000,00€ H.T.) soit 18€ HT/m², sous réserve que la vente soit réitérée par acte authentique qui constatera la réalisation des conditions suspensives sous lesquelles elle est passée, afin de permettre le développement de son entreprise.

Etant entendu :

- Que le prix global définitif sera ajusté à la valeur du produit du prix du mètre carré ainsi convenu, par la surface réelle qui sera déterminée à l'issue des opérations de division cadastrale, d'arpentage et de bornage, prises en charge par la Collectivité. Cette dernière en répercutera le cout aux acheteurs, dans l'acte de vente.
- Que les ventes dont il s'agit étant assujetties à la TVA, elles auront lieu moyennant un prix TTC. En conséquence le prix global hors taxe ainsi défini, sera augmenté du montant de la taxe sur la valeur ajoutée, sur la base du taux de TVA qui sera alors en vigueur et applicable à la vente, en fonction de son évolution potentielle et de sa date d'entrée en application par rapport à la date des engagements contractuels des parties, suivant la législation fiscale ;
- Que les frais d'acquisition seront supportés par M. Kevin GOFFLOT ou toute personne physique ou morale que celui-ci décidera de substituer. L'acte authentique de vente arrêtera le prix de vente TTC définitif en fonction des critères ci-dessus indiqués, et en constatera le paiement ;

DONNE tous pouvoirs nécessaires au Président, avec faculté de substitution à M. Alain DASSIMY, vice-président en charge du développement économique et des zones d'activité, à l'effet de régulariser les ventes dont il s'agit, y stipuler toute condition qu'il jugera bon dans l'intérêt de la collectivité, arrêter le prix définitif tel qu'indiqué et en donner quittance, aux effets ci-dessus, passer et signer tout acte et pièce, y compris ceux qui en seraient la suite ou la conséquence, passer tout compromis qui serait nécessaire, substituer et généralement faire le nécessaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par

Le Président

Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2024.05.07 18:25:11 +0200
Ref:6465860-9674374-1-D
Signature numérique
le Président



Direction Générale des Finances Publiques
Direction départementale des Finances Publiques de la Marne
Pôle d'évaluation domaniale
12, rue Sainte Marguerite
51022 Châlons-en-Champagne Cedex
Courriel : ddfp51.pole-evaluation@ddfp.finances.gouv.fr

Le 19/03/2024

Le Directeur départemental des Finances
publiques de la Marne

à

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Frédéric HERBIN
Courriel : frederic.herbin@ddfp.finances.gouv.fr
Téléphone : 03 26 69 50 33 / 06 22 44 12 45

Mme Amandine RACAPÉ
Chargée de mission Développement Économique
Communauté de Communes des Portes du
Luxembourg

Réf DS : 16458015
Réf OSE : 2024-08090-14564

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

[La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site \[collectivites-locales.gouv.fr\]\(http://collectivites-locales.gouv.fr\)](#)



<i>Nature du bien :</i>	Terrain à bâtir
<i>Adresse du bien :</i>	ZAC de Wé, Rue Clément Ader, 08110 Carignan
<i>Valeur :</i>	920 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de – 15 % (des précisions sont apportées au paragraphe « détermination de la valeur »)

1 - CONSULTANT

Consultant : Communauté de Communes des Portes du Luxembourg

Affaire suivie par : Mme Amandine RACAPÉ
Chargée de mission Développement Économique

2 - DATES

de consultation :	22/02/2024
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis:	
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	
du dossier complet :	22/02/2024

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération

Cession :	☒
Acquisition :	amiable ☐ par voie de préemption ☐ par voie d'expropriation ☐
Prise à bail :	☐
Autre opération :	

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	☒
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 ¹ :	☐
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	☐

3.3. Projet et prix envisagé

La Communauté de Communes des Portes du Luxembourg souhaite vendre des parcelles situées zone d'activités de Wé.

Le prix négocié est de 18 € HT / m².

¹ Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine

4 - DESCRIPTION DU BIEN

4.1. Situation générale

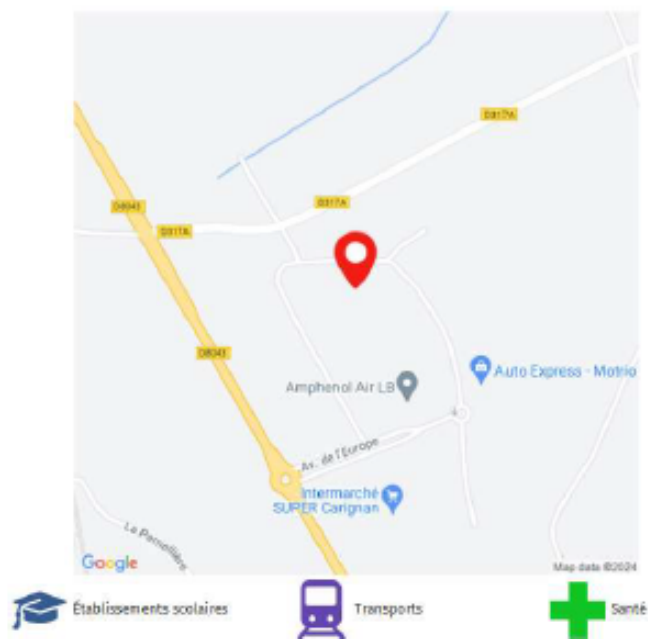
Le bien à évaluer se situe dans le département des Ardennes, sur la commune de Carignan.

Carignan, qui compte 2 810 habitants, est à l'Est du département, à proximité du département de la Meuse et de la frontière Belge.

Elle fait partie de la Communauté de communes des Portes du Luxembourg qui rassemble 50 communes pour une population totale de 20 500 habitants.

4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau





4.3. Références cadastrales

L'immeuble sous expertise figure au cadastre sous les références suivantes :

Commune	Parcelle	Adresse/Lieudit	Superficie	Nature réelle
Carignan (08)	ZI 0107	Les longues Roies	485 m ²	Sol
Carignan (08)	ZI 0108	Les longues Roies	14 475 m ²	Terrain à bâtir
Carignan (08)	ZI 0115	Sur la Fosse	28 341 m ²	Terrain à bâtir
Carignan (08)	ZI 0133	Sur la Fosse	2 381 m ²	Terrain à bâtir
Carignan (08)	ZI 0150	Les longues Roies	1 404 m ²	Terrain à bâtir
Carignan (08)	ZI 0151	Les longues Roies	4 050 m ²	Terrain à bâtir
TOTAL			51 136 m ²	

4.4. Descriptif

Les parcelles sont situées dans la partie Nord de la commune, en fond de la ZAC de Wé, Rue Clément Ader.

Elles sont en nature de terrain à bâtir.

Elles disposent d'un accès rapide vers la route D8043 reliant Carignan à Charleville-Mézières.

En 2020, le Pôle d'Évaluation Domaniale de la Direction Départementales des Finances Publiques de la Marne a évalué des bien de cette zone à 12,00 € / m² (Réf. Lido : 2020-08090V0749).

Un prix de 18 € HT / m² a été négocié depuis.

5 – SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriété de l'immeuble

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Maison des 3 Cantons
37t avenue du Général de Gaulle
08110 Carignan

5.2. Conditions d'occupation

Libre

6 - URBANISME

Les parcelles sont couvertes par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Carignan, dont la dernière procédure a été approuvée le 23 février 2011.

Elles sont situées en zone classée 1AUza, zone d'urbanisation ouverte à vocation d'activité aménagée en ZAC.

Elles sont situées en zone d'isolement acoustique.

7 - MÉTHODE D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale ou locative à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Au cas particulier, cette méthode est utilisée, car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer.

8 - MÉTHODE COMPARATIVE

8.1. Études de marché

Sources internes à la DGFIP et critères de recherche – Termes de comparaison

Des mutations à titre onéreux de parcelles en nature de terrain à bâtir, depuis février 2021 et qui se situent dans un rayon de 300 mètres autour du bien à évaluer, ont été recherchées.

Ref. enregistrement	Ref. Cadastres	Commune	Adresse	Date mutation	Surface terrain (m²)	Prix total	Prix/m²	Groupe	Sous Groupe	Situation locative
0804P01 2022P04810	90//ZI/136//	CARIGNAN	SUR LA FOSSE	12/05/2022	1207	21 726	18,00	Non bâti	Terrain à bâtir	Libre
0804P01 2022P00948	90//ZI/146// 90//ZI/135//	CARIGNAN	LES LONGUES ROIES	26/01/2022	4973	89 514	18,00	Non bâti	Terrain à bâtir	Libre
0804P01 2022P02034	90//ZI/147// 90//ZI/143// 90//ZI/141//	CARIGNAN	LES LONGUES ROIES	15/02/2022	4974	89 532	18,00	Non bâti	Terrain à bâtir	Libre
0804P01 2022P09138	90//ZI/149//	CARIGNAN	LES LONGUES ROIES	21/09/2022	2500	62 500	25,00	Non bâti	Terrain à bâtir	Libre
0804P01 2023P03052	90//ZI/124//	CARIGNAN	SUR LA FOSSE	29/03/2023	6000	189 300	31,55	Non bâti	Terrain à bâtir	Libre

Synthèse des prix de la sélection

Année	Période	Prix au m² (€) *			
		Moyen	Médian	Minimum	Maximum
2022	janvier-décembre	19,75	18,00	18,00	25,00
2023	janvier-décembre	31,55	31,55	31,55	31,55
Synthèse		22,11	18,00	18,00	31,55

* Les prix au m² sont calculés sur les ventes retenues

8.2. Analyse et arbitrage du service – Termes de référence et valeur retenue

Dans les environs du bien à évaluer, la valeur moyenne des prix observée pour les parcelles en nature de terrain à bâtir est de 22,11 € / m².

La valeur basse est de 18,00 € / m².

Les parcelles étant situées en fond de la ZAC, la valeur basse servira de valeur de référence.

La valeur vénale des parcelles est de :

$51\,136\text{ m}^2 \times 18,00\text{ € / m}^2 = 920\,448\text{ €}$, arrondie à **920 000 €**.

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est arbitrée à **920 000 €**.

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de – 15 % portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 780 000 €.

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Dès lors, le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé ou acquérir à un prix plus bas sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas ou acquérir à un prix plus élevé.

10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 24 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

**pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

12 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel.

Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Pour le Directeur départemental des Finances Publiques
Par délégation

Sandrine
LEROY ID

Signature numérique de
Sandrine LEROY ID
Date : 2024.03.19
16:01:26 +01'00'

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 21 mars 2024 Nombre de membres : 73 En exercice : 39 Présents : 39 Pouvoir : 11 Votants : 50	L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.
Délibération n° 2024/24 portant approbation du bilan de la fédération des industriels, artisans et commerçants (FIAC) 2023 et prise en charge de frais	<u>Etaient présents :</u> (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BULSON) M Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOU DI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; <u>POUVOIRS :</u> (ANGE COURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA) donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN donne pouvoirs à (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET donne pouvoirs à (DOUZY), M. Claude LALLEMENT ; (DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Catherine DOUBLET ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER donne pouvoirs à (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR ; (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD ; (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoirs à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoirs à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; <u>Absents excusés :</u> (ANGE COURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Corinne REZETTE, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER, M. Patrick BRAUN ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS-LES-CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Madame Annick DUFILS a été désignée secrétaire de séance.

La FIAC est l'association des industriels, artisans et commerçants des Portes du Luxembourg, elle a pour objectif de mettre en avant le savoir-faire local, les services et les activités du territoire. En 2023, la FIAC était composée de 41 adhérents (commerçants et artisans) sur le territoire des Portes du Luxembourg, avec 10 nouveaux adhérents.

Délibération n° 2024/24 portant approbation du bilan de la fédération des industriels, artisans et commerçants

Durant cette année 2023, la FIAC a soutenu le commerce local via différentes actions :

- Mise en avant de l'activité de chacun de ses adhérents sur son site internet,
- Vente de colis de Noël composés de produits locaux du territoire auprès des particuliers, associations, professionnels et collectivités.
- Vente de bons d'achat à utiliser chez tous les adhérents à l'association auprès des particuliers, associations, professionnels et collectivités.
- Organisation des Flâneries au cœur de la petite cité de caractère (Mouzon - 14/05/2023)
- Organisation des Apéros Ardennais (Douzy – 02/06/2023)
- Organisation du marché de Noël (Carignan – 15 au 17/12/2023).

La FIAC vit financièrement sur les cotisations de ses adhérents, les recettes de ses animations et grâce au soutien de la Communauté des Portes du Luxembourg (financier et technique). Le bilan 2023 a été présenté en commission économique du 27 mars et en séance du 28 mars : il ressort un excédent de 5.018,78 euros. Malgré les retours positifs de tous, concernant les animations organisées par la FIAC, les membres du Conseil d'Administration sont trop peu nombreux pour les organiser. Ils s'essouffent et attendent plus d'aide technique des « membres adhérents » lors de la mise en place de ces événements.

L'assemblée générale 2023 a eu lieu le 27 03 2024 et a permis de relancer une nouvelle mobilisation des adhérents et il a été décidé que pour 2024, l'association se focalisait que sur une manifestation.

PROJETS 2024

1. Vente de bons d'achat auprès des comités d'entreprise, particuliers, associations, professionnels et collectivité
2. Vente de colis de Noël composés de produits locaux à destination des Collectivités, Entreprises, Particuliers, Associations
3. Organisation du « **Marché de Noël** » à Carignan (**20,21 et 22 Décembre 2024**)
4. Promotion des commerces adhérents sur les différents réseaux de communication + radio

Il est proposé pour 2024, de demander à la FIAC de financer le marché de Noël sur ses fonds propres au vu de l'excédent et que la CCPL prenne en charge directement les frais de communication prévus au point n°4.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique en date du 27 mars 2024 ;

Sur le rapport de Monsieur le Vice-Président en charge des finances

Le Conseil de communauté de communes après en avoir délibéré ;

A l'unanimité

DECIDE de la prise en charge directe par la Communauté de Communes des frais de communication 2024 pour la FIAC (promotion des commerces) et l'organisation du marché de Noël 2024, dans une enveloppe maximum de 3.000 euros,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président, ou son représentant délégué afin de mener toute action et prendre tout acte relatif à cette délibération

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par

Le Président

Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2024.05.07 18:25:23 +0200
Ref:6466090-9674640-1-D
Signature numérique
le Président

Délibération n° 2024/24 portant approbation du bilan de la fédération des industriels, artisans et commerçants

Copie pour impression (FIAC) 2023 et prise en charge directe de frais en 2024

Réception au contrôle de légalité le 07/05/2024 à 18h38

Référence de l'AR : 008-240800847-20240328-DEL_2024_24-DE

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 21 mars 2024 Nombre de membres : 73 En exercice : 39 Présents : 39 Pouvoir : 11 Votants : 50	L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BULSON) M Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOU DI, Mme Valérie MAUCLAIR , M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ;. <u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA) donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN donne pouvoirs à (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET donne pouvoirs à (DOUZY), M. Claude LALLEMENT ;(DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Catherine DOUBLET ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER donne pouvoirs à (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR ; (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD ; (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoirs à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoirs à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; <u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRE COURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Corinne REZETTE, Mme Héroïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER, M. Patrick BRAUN ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS-LES-CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Madame Annick DUFILS a été désignée secrétaire de séance.
Délibération n° 2024/25 portant approbation de l'ajout d'arrêts complémentaires pour la ligne de bus Florenville-Carignan	

Dans le cadre du redéploiement du réseau belge TEC (Transport en commun) dans le secteur de Florenville, est né un projet de liaison transfrontalière Belgique – France. En effet, depuis 2021, plusieurs échanges ont eu lieu avec l'Autorité Organisatrice des Transports Wallonie et le TEC concernant l'extension du ligne de bus depuis Florenville en direction de Carignan. L'intercommunalité s'était prononcée favorablement à ce projet, en raison de la présence de nombreux travailleurs transfrontaliers sur le territoire, mais aussi d'un public scolaire.

La future ligne de bus, qui sera la ligne principale 22, permettra notamment de connecter Carignan à Florenville et Arlon. Seront prévus en semaine aux heures de travail :

- Trois bus le matin au départ de Carignan
- Trois bus le soir en direction de Carignan.

Le lancement du futur réseau est prévu pour le **6 juillet 2024**, laissant la période des vacances scolaires pour réaliser les derniers ajustements si nécessaires et démarrer au mieux l'année scolaire 2024/2025. L'ensemble des arrêts de bus devra être réalisé avant cette date.

Pour rappel, l'aménagement des futurs arrêts sera à la charge de la Communauté de Communes (au minimum, de la peinture zébrée aux arrêts, et idéalement des aménagements plus complets). Les équipes du TEC pourront être mobilisées pour l'implantation des futurs panneau « TEC » permettant de matérialiser sur site les arrêts. Devront être transmises au TEC, les autorisations nécessaires pour la pose des panneaux.

Entre-temps, le TEC et l'AOT Wallonie ont prévu une vaste campagne de communication pour informer la population locale du changement du réseau. Des supports de communication seront transmis en temps voulu.

Trois arrêts avaient été initialement identifiés côté français, à savoir :

- **Carignan « Place de la Fontaine »**
- **Carignan « Aire de covoiturage »**
- **Pure « terrain de pétanque / Messempré parking de la voie verte »**

Le fonctionnement serait le suivant : Chaque matin, le bus quittera le dépôt de la gare de bus localisée à Florenville. Il empruntera la D981 pour rejoindre le premier arrêt de la ligne situé à la « Place de la Fontaine » de Carignan. Le bus regagnera ensuite la D317, desservira les deux autres arrêts présents sur le territoire français avant de regagner la Belgique, notamment Florenville et enfin Arlon, le terminus. Le soir, le bus ferait le chemin inverse et repassant ainsi par la D981 après avoir desservi Carignan pour rejoindre facilement la gare de bus de Florenville.

Dans ce contexte, en raison de l'itinéraire décrit, il est proposé par le TEC d'inclure sur la ligne 22 les trois arrêts supplémentaires suivants dans la mesure où ils seront traversés par le bus :

- **Tremblois-Lès-Carignan « église »**, la commune étant traversée par le bus à son départ de la gare de bus de Florenville, il est proposé par le TEC de faire un ramassage supplémentaire.
- **Les Deux-Villes « église »**, la commune étant traversée par le bus à son départ de la gare de bus de Florenville, il est proposé par le TEC de faire un ramassage supplémentaire.
- **Carignan « cimetière »**. En amont de l'arrêt place de la Fontaine, ce nouvel arrêt pourrait s'implanter sur la D981, entre le carrefour rue de la Liberté/rue Vauban et le carrefour D981/rue des écoles.

Il est donc nécessaire de **comptabiliser un temps de trajet supplémentaire** pour la desserte des trois arrêts proposés. A noter par ailleurs qu'en voiture, le trajet Tremblois-lès-Carignan/Florenville est d'environ 7 minutes contre 40 minutes en bus.

Vu la délibération n°2021/94 portant approbation de la prolongation de la ligne de transports collectifs depuis Florenville vers Carignan ;

Vu la délibération n° 2023/06 du 2 février 2023 portant approbation de la localisation des arrêts de la ligne de bus transfrontalière Florenville-Carignan et financement des aménagements ;

Vu l'avis favorable de la commission aux affaires sociales et des mobilités qui s'est réunie en date du 29 janvier 2024 ;

Sur le rapport de Madame la Vice-Présidente en charge des mobilités,

**Le Conseil de communauté de communes après en avoir délibéré ;
A l'unanimité**

APPROUVE l'ajout des arrêts supplémentaires pour la future ligne de bus gérée par l'AOT de Wallonie, Florenville-Carignan, à savoir :

- Tremblois-Lès-Carignan « église »,
- Les Deux-Villes « église »,
- Carignan « cimetière » ;

MANDATE le président ou son représentant à mettre en place les aménagements nécessaires pour le marquage de ces arrêts et leur sécurisation,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024, dans le cadre de l'enveloppe financière votée à la délibération n° 2023/06

MANDATE le président ou son représentant à signer des conventions d'occupation du domaine public avec les communes de Carignan, de Tremblois-lès-Carignan, des Deux-Villes et le cas échéant avec le conseil départemental des Ardennes ou encore de toute autre collectivité publique qui pourrait être concernée ;

MANDATE Monsieur le Président ou à son représentant afin de mener toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de cette opération ;

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

**Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR**



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2024.04.24 16:26:09 +0200
Ref:6407830-9586612-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 21 mars 2024 Nombre de membres : En exercice : 73 Présents : 38 Pouvoir : 11 Votants : 49	L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BULSON) M Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR , M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ;. <u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA) donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN donne pouvoirs à (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET donne pouvoirs à (DOUZY), M. Claude LALLEMENT ; (DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Catherine DOUBLET ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER donne pouvoirs à (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR ; (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD ; (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoirs à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoirs à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; <u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Corinne REZETTE, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER, M. Patrick BRAUN ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS-LES-CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Madame Annick DUFILS a été désignée secrétaire de séance.
Délibération n° 2024/26 portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2023 du budget principal	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :

Délibérant concomitamment sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget principal, et sur le compte de gestion correspondant, dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le compte de gestion 2023 établi par Monsieur le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le budget primitif 2023 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget dont il s'agit ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant les opérations régulières ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant la totale similitude entre les indications portées au compte de gestion par Monsieur le Trésorier Principal et celles résultant du Compte Administratif de la collectivité ;

Sur le rapport de la Commission Finances et sur proposition de Monsieur le Vice-Président en charge des finances et hors la présence de Monsieur le Président ;

A l'unanimité ;

APPROUVE le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote des Comptes Administratifs.

DONNE acte de la présentation du Compte Administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

CCPL

COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
16 - Emprunts	499 898,60 €	13 - Subventions d'investissement	986 783,94 €
<i>Rbt capital emprunt</i>		<i>Subventions Etat, Région, Dépt, Ag</i>	<i>Eau s/opérations investissement</i>
20 - Immobilisations incorporelles (sauf opérations)	53 270,80 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00 €
<i>PLUI, PLU Carignan + étude + audits</i>		<i>Prêt Crédit agricole</i>	
<i>énergétiques</i>		21 - Immobilisations corporelles (sauf opérations)	97 498,43 €
204 - Subventions d'équipements versées	214 035,58 €	<i>Régularisation Lac Douzy imputations comptable</i>	
<i>Participation financière contrat canal des Ardennes + Voie verte Sud Ardennes</i>		10 - Dotations fonds divers et réserves	211 760,40 €
21 - Immobilisations corporelles (sauf opérations)	618 135,36 €	<i>FCTVA</i>	
<i>Trx logt étudiant médecine, tvx piscine, alarmes bâtiments, matériel divers</i>		- 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	191 451,70 €
23 - Immobilisations en cours (sauf opérations)	€	<i>Affectation de résultat</i>	
Op 20111 - Aménagement des affluents de la Chiers	8 040,00 €	165 - Dépôts et cautionnements reçus	491,04 €
Op 20121 - Maison de santé de RAUCOURT	- €	<i>Cautions s/loyers</i>	
Op 20151 - Voie Verte Carignan-Muno	- €	27 - Autres immobilisations financières	72 960,00 €
Op 20172 - Maison de sante de DOUZY	- €	<i>Produits des avances remboursables (agriculture/méthanisation + dentiste)</i>	
Op 20181 - Voie bleue sur la Chiers et la Meuse	169 561,97 €		
Op 20193 - Aire de covoiturage DOUZY	119 077,21€		
Op 20194 - Aire de covoiturage CARIGNAN	- €		
Op 20195 - Résidence Séniors à CARIGNAN	1 062 755,99 €		
Op 20202 - Voie verte Mouzon - Samogneux	2 158,20 €		
Op 20191 - Voie verte alternative de la Chiers	672 094,39 €		
Op 20201 - Maison accueil Stonne	207 928,62 €		
Op 20212 - Construction multiaccueil DOUZY	262 921,11 €		
Op 20213 - Réhabilitation LIDL	44 546,96 €		
27 - Autres immobilisations financières	59 730,00 €		
<i>Avances remboursables (Panneaux photovoltaïque, dentiste)</i>		45 - Opérations pour compte de tiers	38 783,77 €
45 - Opérations pour compte de tiers	90 230,60 €	<i>Logements intercommunaux</i>	
<i>Logements intercommunaux + affluents de la Chiers (MO déléguée)</i>		040 - Opérations d'ordre entre section	1 230 907,70 €
040 - Opérations d'ordre entre section	463 246,88 €	<i>Amortissement des immobilisations</i>	
<i>Reprise des subventions d'investissement</i>		041 - Opérations patrimoniales	15 657,86 €
041 - Opérations patrimoniales	15 657,86 €	<i>Terrain Stonne</i>	
<i>Terrain Stonne</i>		TOTAL	3 846 294,84 €
TOTAL	4 563 290,13 €		
001 - Déficit d'investissement reporté	246 410,79 €		
TOTAL	4 809 700,92 €		
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2023 : 963 406,08€			

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	1 463 720,01 €	013 - Atténuations de charges	86 983,61 €
<i>Achats, entretien, services extérieurs, impôts</i>		<i>Rembt ASP, CIGAC, CPAM</i>	
012 - Charges de personnel	1 879 402,39 €	70 - Vente de produits	349 814,19 €
		<i>Entrées piscine, trop perçu multiaccueils</i>	
014 - Atténuations de produits	2 172 902,00 €	73 - Impôts et taxes	4 337 753,28 €
<i>Verst attributions de compensation aux communes + FNGIR</i>		<i>Fiscalité EPCI, FPIC, Taxe de séjour</i>	
65 - Autres charges de gestion courante	1 100 978,19 €	74 - Subventions d'exploitation	2 495 777,92 €
<i>Crédits d'intervention, subv fonct structures (ADECMR, OTPL, MILO, Escal, 3 Multiaccueils, FIAC...)</i>		<i>Dotations d'intercommunalité et compensation gpt communes</i>	
66 - Charges financières	86 687,66 €	75 - Autres produits de gestion courante	144 233,63 €
<i>Intérêts des emprunts + ICNE</i>		<i>Loyers et charges loc. bâtiments (MDS, ADECMR, 37 bis)</i>	
67 - Charges exceptionnelles	157 561,12 €	77 - Produits exceptionnels	75 580,16 €
<i>Titres annulés + Dotations aux budgets annexes</i>		<i>Rbt frais administratifs par SICOM, reprise sur subvention</i>	
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	538,12 €	78 - Reprises provisions semi-budgétaires	27,50 €
042 - Opérations d'ordre entre section	1 230 907,70 €	042 - Opérations d'ordre	463 246,88 €
<i>Amortissement des immobilisations</i>		<i>Amortissement des subventions d'investissement</i>	
TOTAL	8 092 697,19 €	TOTAL	7 953 417,17 €
		002 - Excédent de fonctionnement reporté	4 177 587,54 €
		TOTAL	12 131 004,71 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2023 : 4 038 307,52€			

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du tableau d'exécution budgétaire du compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur de la collectivité, relatives aux reports à nouveau et aux résultats de l'exercice ;

VOTE le Compte Administratif 2023 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2024.04.25 16:43:57 +0200
Ref:6415477-9598290-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 21 mars 2024 Nombre de membres : En exercice : 73 Présents : 39 Pouvoirs : 11 Votants : 50	L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BULSON) M Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOU DI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ;. <u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA) donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN donne pouvoirs à (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET donne pouvoirs à (DOUZY), M. Claude LALLEMENT ; (DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Catherine DOUBLET ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER donne pouvoirs à (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR ; (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD ; (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoirs à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoirs à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; <u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRE COURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Corinne REZETTE, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER, M. Patrick BRAUN ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; M. Bernard GOUT ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS-LES-CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Madame Annick DUFILS a été désignée secrétaire de séance.
--	---

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :
Entendu le rapport de Monsieur le Vice-Président chargé des Finances ;
Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 ;
Vu l'instruction comptable M14 ;
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2023 ;
Statuant sur les résultats de l'exercice ;
Considérant ledit Compte Administratif

BUDGET PRINCIPAL - RESULTATS 2023	
FONCTIONNEMENT	
Déficit de fonctionnement 2023	139 280,02 €
Excédent reporté 2022	4 177 587,54 €
Excédent de fonctionnement reporté 2023	2 158 068,44 €
Excédent de fonctionnement reporté "Budget Hôtel Entreprise Douzy"	5 922,01 €
Excédent de fonctionnement reporté "Bâtiment logistique Brevilly"	19 460,70 €
Excédent de fonctionnement reporté "Projet MAPP Mouzon"	0,00 €
Affectation en réserve 1068 (investissement)	1 880 239,08 €
A ajouter "Budget Hôtel Entreprise Douzy"	59 206,02 €
"Budget Bâtiment Logistique Brevilly"	97 301,75 €
"Projet MAPP Mouzon"	4 600,00 €
Solde RAR fonctionnement 2023 (+)	348 103,00 €
Solde RAR fonctionnement 2023 (-)	553 084,02 €
INVESTISSEMENT	
Déficit d'investissement 2023	716 995,29 €
Déficit reporté 2022	246 410,79 €
Déficit d'investissement reporté 2023	963 406,08 €
A ajouter déficit d'investissement "Budget Hôtel Entreprise Douzy"	59 206,02 €
Déficit d'investissement « Budget Bâtiment Logistique Brevilly »	97 301,75 €
Déficit d'investissement "Projet MAPP Mouzon"	4 600,00 €
Solde RAR investissement 2023 (-)	2 424 335,66 €
Solde RAR investissement 2023 (+)	1 507 502,66 €

A l'unanimité ;
DECIDE sur proposition de Monsieur le Vice-Président chargé des finances, d'affecter au budget 2024, le résultat du budget précédemment indiqué comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 2 158 068.44 €
- Excédent de fonctionnement budget annexe « Hôtel d'entreprise Douzy » : 5 922.01 €
- Excédent de fonctionnement budget annexe « Bâtiment logistique Brevilly » : 19 460.70 €
- Excédent de fonctionnement budget annexe « Projet MAPP Mouzon » : 0.00 €

Soit un total au 002 de 2 183 451.15 €

- Déficit d'investissement : 963 406.08 €
- Déficit d'investissement budget annexe « Hôtel d'entreprise Douzy » : 59 206.02 €
- Déficit d'investissement budget annexe « Bâtiment logistique Brevilly » : 97 301.75 €
- Déficit d'investissement budget annexe « Projet MAPP Mouzon » : 4 600 €

Soit un total au 001 de 1 124 513.85 €

Affectation en réserve au 1068, recettes d'investissement des montant suivants :

- Budget principal : 1 880 239.08 €
- Budget annexe « Hôtel d'entreprise Douzy » : 59 206.02 €
- Budget annexe « Bâtiment logistique Brevilly » : 97 301.75 €
- Budget annexe « Projet MAPP Mouzon » : 4 600 €

DONNE tous pouvoirs au Président ou son représentant délégué afin de prendre tous actes relatifs à cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électronique par
Le Président,
Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2024.04.26 13:41:17 +0200
Ref:6422886-9609281-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 21 mars 2024 Nombre de membres : En exercice : 73 Présents : 38 Pouvoir : 11 Votants : 49	L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BULSON) M Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOU DI, Mme Valérie MAUCLAIR , M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ;. <u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA) donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN donne pouvoirs à (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET donne pouvoirs à (DOUZY), M. Claude LALLEMENT ; (DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Catherine DOUBLET ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER donne pouvoirs à (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR ; (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD ; (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoirs à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoirs à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; <u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Corinne REZETTE, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER, M. Patrick BRAUN ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS-LES-CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Madame Annick DUFILS a été désignée secrétaire de séance.
---	---

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :

Délibérant concomitamment sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget annexe des déchets (SICOM), et sur le compte de gestion correspondant, dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le compte de gestion 2023 établi par Monsieur le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le budget primitif 2023 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget dont il s'agit ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant les opérations régulières ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant la totale similitude entre les indications portées au compte de gestion par Monsieur le Trésorier Principal et celles résultant du Compte Administratif de la collectivité ;

Sur le rapport de la Commission Finances et sur proposition de Monsieur le Vice-Président en charge des finances et hors la présence de Monsieur le Président ;

A l'unanimité ;

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe des déchets (SICOM), dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote des Comptes Administratifs.

DONNE acte de la présentation du Compte Administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

SICOM
COMPTES ADMINISTRATIF - EXERCICE 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

16 - Emprunts	103 980,52 €
Rembt capital emprunt	
20 - Immobilisations incorporelles	18 396,00 €
Logiciel gestion REOMi, étude déchetterie Mouzon	
21 - Immobilisations corporelles	24 518,19 €
Travaux déchetterie, bloc béton déchetterie	
23 - Immobilisations corporelles en cours	269 972,20 €
Opération Apport Volontaire	
040 - Opérations d'ordre entre section	872,00 €
Amortissement des subventions	
TOTAL	417 738,91 €
001 - Déficit d'investissement reporté	- €
TOTAL	417 738,91 €

RECETTES

16 - Emprunts	- €
10 - Dotations fonds divers et réserves	100 670,17 €
FCTVA, affectation du résultat	
-	
-	
040 - Opérations d'ordre entre section	100 849,86 €
Amortissement des immobilisations	
TOTAL	201 520,03 €
002 - Excédent d'investissement reporté	460 425,17 €
TOTAL	661 945,20 €

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2023 : 244 206.29 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011 - Charges à caractère général	1 552 299,37 €
Fournitures, prestations de service (ARCAVI, CHIMIREC, VALODEA, SUEZ), cotisations	
012 - Charges de personnel	642 938,90 €
65 - Autres charges de gestion courante	37 747,90 €
Admissions en non-valeur	
66 - Charges financières	8 520,88 €
Intérêts des emprunts	
67 - Charges exceptionnelles	32 339,03 €
Titres annulés sur exercices antérieurs	
042 - Opérations d'ordre entre section	100 849,86 €
Amortissement des immobilisations	
TOTAL	2 374 695,94 €

RECETTES

013 - Atténuations de charges	32 386,60 €
Rbt ASP, CIGAC, CPAM, SFT	
70 - Vente de produits	1 905 993,33 €
REOM 2023 + vente diverses (ferraille, composteurs, accès déchetteries)	
74 - Subventions d'exploitation	374 849,10 €
Subventions VALODEA	
75 - Autres produits de gestion courante	69 409,31 €
Trop versé sur charges	
77 - Produits exceptionnels	12 713,78 €
Recouvrement sur admissions en non-valeur - rembt sinistres)	
78 - Reprise sur provisions	54 223,74 €
042 - Opérations d'ordre	872,00 €
Amortissement des subventions	
TOTAL	2 450 447,86 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	118 212,43 €
TOTAL	2 568 660,29 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2023 : 193 964.50 €

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du tableau d'exécution budgétaire du compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur de la collectivité, relatives aux reports à nouveau et aux résultats de l'exercice ;

VOTE le Compte Administratif 2023 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;
Signé électroniquement par
Le Président,
Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR
2024.04.25 16:44:34 +0200
Ref:6415478-9598291-1-D
Signature numérique
le Président

Frédéric LATOUR

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 21 mars 2024 Nombre de membres : En exercice : 73 Présents : 39 Pouvoirs : 11 Votants : 50	L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BULSON) M Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOU DI, Mme Valérie MAUCLAIR , M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ;. <u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA) donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN donne pouvoirs à (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET donne pouvoirs à (DOUZY), M. Claude LALLEMENT ; (DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Catherine DOUBLET ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER donne pouvoirs à (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR ; (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD ; (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoirs à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoirs à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; <u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Corinne REZETTE, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER, M. Patrick BRAUN ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS-LES-CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Madame Annick DUFILS a été désignée secrétaire de séance.
--	---

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :
Entendu le rapport de Monsieur le Vice-Président chargé des Finances ;
Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 ;
Vu l'instruction comptable M14 ;
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe des déchets de l'exercice 2023 ;
Statuant sur les résultats de l'exercice ;
Considérant ledit Compte Administratif

SICOM - RESULTATS 2023	
FONCTIONNEMENT	
Excédent de fonctionnement 2023	75 751,92 €
Excédent reporté 2022	118 212,43 €
Excédent de fonctionnement reporté 2023	193 964,35 €
INVESTISSEMENT	
Déficit d'investissement 2023	-216 218,88 €
Excédent reporté 2022	460 425,17 €
Excédent d'investissement reporté 2023	244 206,29 €

A l'unanimité ;
DECIDE sur proposition de Monsieur le Vice-Président chargé des finances, d'affecter au budget 2023, le résultat du budget précédemment indiqué comme suit :

- Recettes de fonctionnement : 193 964.35 €
- Recettes d'investissement : 244 206.29 €

DONNE tous pouvoirs au Président ou son représentant délégué afin de prendre tous actes relatifs à cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;
Signé électroniquement par
Le Président,
Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR
2024.04.26 13:41:10 +0200
Ref:6422918-9609339-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 21 mars 2024 Nombre de membres : 73 En exercice : 38 Présents : 11 Pouvoir : 11 Votants : 49	L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BULSON) M Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR , M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ;. <u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA) donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN donne pouvoirs à (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET donne pouvoirs à (DOUZY), M. Claude LALLEMENT ;(DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Catherine DOUBLET ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER donne pouvoirs à (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR ; (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD ; (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoirs à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoirs à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; <u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Corinne REZETTE, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER, M. Patrick BRAUN ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS-LES-CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Madame Annick DUFILS a été désignée secrétaire de séance.
Délibération n° 2024/30 portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2023 du budget annexe « Centre d'essais acoustiques Faurecia ».	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :

Délibérant concomitamment sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget annexe «Centre d'essais acoustiques Faurecia » et sur le compte de gestion correspondant, dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le compte de gestion 2023 établi par Monsieur le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le budget primitif 2023 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget dont il s'agit ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant les opérations régulières ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant la totale similitude entre les indications portées au compte de gestion par Monsieur le Trésorier Principal et celles résultant du Compte Administratif de la collectivité ;

Sur le rapport de la Commission Finances et sur proposition de Monsieur le Vice-Président en charge des finances et hors la présence de Monsieur le Président ;

A l'unanimité ;

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe « Centre d'essais acoustiques Faurecia » dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote des Comptes Administratifs.

DONNE acte de la présentation du Compte Administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

FAURECIA

COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
16 - Emprunts	199 172,14 €		
Rembt Capital emprunts			
040 - Opérations d'ordre entre section	167 415,00 €	040 - Opérations d'ordre entre section	352 410,00 €
Amortissement des subventions d'investissement		Amortissement des immobilisations	
TOTAL	366 587,14 €	TOTAL	352 410,00 €
		001 - Excédent d'investissement reporté	295 822,93 €
		TOTAL	648 232,93 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2023 : 281 645,79 €			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	21 491,69 €	70 - Vente de produits	178 468,85 €
Assurance + TF		Location centre acoustique + Rbt TF et assurance	
65 - Autres charges de gestion courante	0,66 €	75 - Autres produits de gestion courante	0,06 €
Centimes TVA		Arrondi TVA	
66 - Charges financières	13 504,30 €	74 - Subventions d'exploitation	20 000,00 €
Intérêt des emprunts + ICNE		Participation financière commune de Mouzon	
042 - Opérations d'ordre entre section	352 410,00 €	042 - Opérations d'ordre entre section	167 415,00 €
Amortissement des immobilisations		Amortissement des subventions d'investissement	
TOTAL	387 406,65 €	TOTAL	365 883,91 €
		002 - Excédent de fonctionnement reporté	16 383,40 €
		TOTAL	382 267,31 €
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2023 : 5 139,34 €			

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du tableau d'exécution budgétaire du compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur de la collectivité, relatives aux reports à nouveau et aux résultats de l'exercice ;

VOTE le Compte Administratif 2023 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2024.04.25 16:43:44 +0200
Ref:6415151-9597758-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 21 mars 2024 Nombre de membres : En exercice : 73 Présents : 39 Pouvoirs : 11 Votants : 50	L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BULSON) M Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR , M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ;. <u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA) donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN donne pouvoirs à (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET donne pouvoirs à (DOUZY), M. Claude LALLEMENT ;(DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Catherine DOUBLET ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER donne pouvoirs à (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR ; (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD ; (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoirs à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoirs à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; <u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Corinne REZETTE, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER, M. Patrick BRAUN ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS-LES-CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Madame Annick DUFILS a été désignée secrétaire de séance.
Délibération n° 2024/31 portant affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget annexe « Centre d'essais acoustiques Faurecia »	

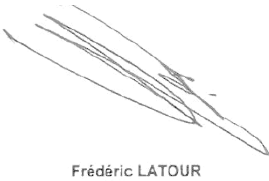
Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :
Entendu le rapport de Monsieur le Vice-Président chargé des Finances ;
Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 ;
Vu l'instruction comptable M14 ;
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe « centre d'essais acoustiques de Faurecia » de l'exercice 2023 ;
Statuant sur les résultats de l'exercice ;
Considérant ledit Compte Administratif

CENTRE D'ESSAIS ACOUSTIQUES - RESULTATS 2023	
FONCTIONNEMENT	
Déficit de fonctionnement 2023	21 522,74 €
Excédent reporté 2022	16 383,40 €
Déficit de fonctionnement reporté 2023	5 139,34 €
INVESTISSEMENT	
Déficit d'investissement 2023	14 177,14 €
Excédent reporté 2022	295 822,93 €
Excédent d'investissement reporté 2023	281 645,79 €

A l'unanimité ;
DECIDE sur proposition de Monsieur le Vice-Président chargé des finances, d'affecter au budget 2023, le résultat du budget précédemment indiqué comme suit :
- Déficit de fonctionnement reporté : 5 139,34 €
- Excédent d'investissement reporté : 281 645,79 €

DONNE tous pouvoirs au Président ou son représentant délégué afin de prendre tous actes relatifs à cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;
Signé électronique par
Le Président,
Frédéric LATOUR



Frederic LATOUR
2024.04.26 13:41:28 +0200
Ref:6422919-9609340-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 21 mars 2024 Nombre de membres : 73 En exercice : 38 Présents : 11 Pouvoir : 11 Votants : 49	L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BULSON) M Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR , M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ;. <u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA) donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN donne pouvoirs à (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET donne pouvoirs à (DOUZY), M. Claude LALLEMENT ;(DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Catherine DOUBLET ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER donne pouvoirs à (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR ; (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD ; (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoirs à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoirs à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; <u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Corinne REZETTE, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER, M. Patrick BRAUN ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS-LES-CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Madame Annick DUFILS a été désignée secrétaire de séance.
Délibération n° 2024/32 portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2023 du budget annexe « Bâtiment d'activité Economique Blagny – Carignan »	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :

Délibérant concomitamment sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget annexe « Bâtiment d'activité Economique Blagny – Carignan » et sur le compte de gestion correspondant, dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le compte de gestion 2023 établi par Monsieur le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le budget primitif 2023 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget dont il s'agit ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant les opérations régulières ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant la totale similitude entre les indications portées au compte de gestion par Monsieur le Trésorier Principal et celles résultant du Compte Administratif de la collectivité ;

Sur le rapport de la Commission Finances et sur proposition de Monsieur le Vice-Président en charge des finances et hors la présence de Monsieur le Président ;

A l'unanimité ;

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe « Bâtiment d'activité Economique Blagny – Carignan » dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote des Comptes Administratifs.

DONNE acte de la présentation du Compte Administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

BÂTIMENTS D'ACTIVITES ECONOMIQUES BLAGNY-CARIGNAN
COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
16 - Emprunts	58 526,99 €		
Rembt capital emprunt			
21 - Immobilisations corporelles	79 813,00 €		
Travaux toitures Amphénol			
TOTAL	138 339,99 €	TOTAL	- €
		001 - Excédent d'investissement reporté	135 319,12 €
		TOTAL	135 319,12 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2023 : 3 020,87€			

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
66 - Charges financières	28 770,03 €	70 - Ventes produits fabriqués	5 400,00 €
Intérêts emprunt 2023		Location salle	
		75 - Autres produits de gestion courante	0,40 €
		Centimes TVA	
		77 - Produits exceptionnels	441,47 €
		Remboursement assurance	
TOTAL	28 770,03 €	TOTAL	5 841,87 €
		002 - Excédent de fonctionnement reporté	65 673,66 €
		TOTAL	71 515,53 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2023 : 42 745,50 €			

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du tableau d'exécution budgétaire du compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur de la collectivité, relatives aux reports à nouveau et aux résultats de l'exercice ;

VOTE le Compte Administratif 2023 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2024.04.25 16:44:14 +0200
Ref:6415152-9597759-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 21 mars 2024 Nombre de membres : En exercice : 73 Présents : 39 Pouvoirs : 11 Votants : 50	L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BULSON) M Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR , M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ;. <u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA) donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN donne pouvoirs à (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET donne pouvoirs à (DOUZY), M. Claude LALLEMENT ;(DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Catherine DOUBLET ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER donne pouvoirs à (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR ; (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD ; (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoirs à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoirs à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; <u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Corinne REZETTE, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER, M. Patrick BRAUN ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS-LES-CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Madame Annick DUFILS a été désignée secrétaire de séance.
--	---

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :
Entendu le rapport de Monsieur le Vice-Président chargé des Finances ;
Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 ;
Vu l'instruction comptable M 4 ;
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe « bâtiment économique Blagny-Carignan » de l'exercice 2023 ;
Statuant sur les résultats de l'exercice ;
Considérant ledit Compte Administratif

Bâtiment d'activités économiques - Résultats 2023	
 FONCTIONNEMENT	
Déficit de fonctionnement 2023	22 928,16 €
Excédent reporté 2022	65 673,66 €
Excédent de fonctionnement reporté 2023	30 963.38 €
 INVESTISSEMENT	
Déficit d'investissement 2023	138 339,99 €
Excédent reporté 2022	135 319,12 €
Déficit d'investissement reporté 2023	3 020,87 €
Affectation en réserve 1068 (investissement)	11 782.12 €

A l'unanimité ;
DECIDE sur proposition de Monsieur le Vice-Président chargé des finances, d'affecter au budget 2024, le résultat du budget précédemment indiqué comme suit :
- Excédent de fonctionnement reporté au 002 : 30 963.38 €
- Déficit d'investissement reporté au 001 : 3 020.87 €
- Affectation au 1068 : 11 782.12 €

DONNE tous pouvoirs au Président ou son représentant délégué afin de prendre tous actes relatifs à cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;
Signé électroniquement par
Le Président,
Frédéric LATOUR



Frederic LATOUR
2024.04.26 13:41:31 +0200
Ref:6422932-9609360-1-D
Signature numérique
le Président

Frédéric LATOUR

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 21 mars 2024 Nombre de membres : En exercice : 73 Présents : 38 Pouvoir : 11 Votants : 49	L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BULSON) M Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR , M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ;. <u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA) donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN donne pouvoirs à (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET donne pouvoirs à (DOUZY), M. Claude LALLEMENT ;(DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Catherine DOUBLET ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER donne pouvoirs à (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR ; (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD ; (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoirs à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoirs à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; <u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Corinne REZETTE, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER, M. Patrick BRAUN ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS-LES-CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Madame Annick DUFILS a été désignée secrétaire de séance.
Délibération n° 2024/34 portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2023 du budget annexe « cellules artisanales Douzy »	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :

Délibérant concomitamment sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget annexe « cellules artisanales Douzy » et sur le compte de gestion correspondant, dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le compte de gestion 2023 établi par Monsieur le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le budget primitif 2023 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget dont il s'agit ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant les opérations régulières ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant la totale similitude entre les indications portées au compte de gestion par Monsieur le Trésorier Principal et celles résultant du Compte Administratif de la collectivité ;

Sur le rapport de la Commission Finances et sur proposition de Monsieur le Vice-Président en charge des finances et hors la présence de Monsieur le Président ;

A l'unanimité ;

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe « cellules artisanales Douzy » dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote des Comptes Administratifs.

DONNE acte de la présentation du Compte Administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

CELLULES ARTISANALES DOUZY
COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 646,75 €
		Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	
040 - Opérations d'ordre entre sections	9 383,83 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	24 606,00 €
TOTAL	9 383,83 €	TOTAL	28 252,75 €
001 - Déficit d'investissement reporté	282 111,10 €		
TOTAL	291 494,93 €		
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2023 : 263 242,18 €			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	3 342,99 €	70 - Vente de produits	20 406,71 €
Eau, assurance, TF		Loyers	
042 - Opérations d'ordre entre sections	24 606,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	3 344,53 €
		Arrondi TVA	
		Provision sur charges	
		042 - Opérations d'ordre entre sections	9 383,83 €
TOTAL	27 948,99 €	TOTAL	33 135,07 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2023 : 5 186,08 €			

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du tableau d'exécution budgétaire du compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur de la collectivité, relatives aux reports à nouveau et aux résultats de l'exercice ;

VOTE le Compte Administratif 2023 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR



Frederic LATOUR
2024.04.25 16:44:54 +0200
Ref:6415177-9597798-1-D
Signature numérique
le Président

Frédéric LATOUR

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 21 mars 2024 Nombre de membres : En exercice : 73 Présents : 39 Pouvoirs : 11 Votants : 50	L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BULSON) M Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR , M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ;. <u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA) donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN donne pouvoirs à (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET donne pouvoirs à (DOUZY), M. Claude LALLEMENT ;(DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Catherine DOUBLET ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER donne pouvoirs à (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR ; (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD ; (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoirs à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoirs à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; <u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Corinne REZETTE, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER, M. Patrick BRAUN ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS-LES-CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Madame Annick DUFILS a été désignée secrétaire de séance.
Délibération n° 2024/35 portant affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget annexe « Cellules artisanales de Douzy »	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :
Entendu le rapport de Monsieur le Vice-Président chargé des Finances ;
Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 ;
Vu l'instruction comptable M14 ;
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe « cellules artisanales de Douzy » de l'exercice 2023 ;
Statuant sur les résultats de l'exercice ;
Considérant ledit Compte Administratif

CELLULES ARTISANALES DE DOUZY - RESULTATS 2023	
FONCTIONNEMENT	
Excédent de fonctionnement reporté 2023	5 186,08 €
INVESTISSEMENT	
Excédent d'investissement 2023	18 868,92 €
Déficit reporté 2022	282 111,10 €
Déficit d'investissement reporté 2023	263 242,18 €
Affectation en réserve 1068 (investissement)	5 186,08 €

A l'unanimité ;
DECIDE sur proposition de Monsieur le Vice-Président chargé des finances, d'affecter au budget 2024, le résultat du budget précédemment indiqué comme suit :
- Affectation au 1068 : 5 186,08 €
- Déficit d'investissement reporté au 001 : 263 242,18 €

DONNE tous pouvoirs au Président ou son représentant délégué afin de prendre tous actes relatifs à cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;
Signé électronique par
Le Président,
Frédéric LATOUR



Frederic LATOUR
2024.04.26 13:41:35 +0200
Ref:6422933-9609361-1-D
Signature numérique
le Président

Frédéric LATOUR

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 21 mars 2024 Nombre de membres : 73 En exercice : 38 Présents : 38 Pouvoir : 11 Votants : 49	L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BULSON) M Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR , M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ;. <u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA) donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN donne pouvoirs à (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET donne pouvoirs à (DOUZY), M. Claude LALLEMENT ;(DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Catherine DOUBLET ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER donne pouvoirs à (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR ; (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD ; (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoirs à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoirs à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; <u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Corinne REZETTE, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER, M. Patrick BRAUN ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS-LES-CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Madame Annick DUFILS a été désignée secrétaire de séance.
Délibération n° 2024/36 portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2023 du budget annexe « Zone Industrielle de Carignan »	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :

Délibérant concomitamment sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget annexe « Zone Industrielle de Carignan » et sur le compte de gestion correspondant, dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le compte de gestion 2023 établi par Monsieur le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le budget primitif 2023 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget dont il s'agit ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant les opérations régulières ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant la totale similitude entre les indications portées au compte de gestion par Monsieur le Trésorier Principal et celles résultant du Compte Administratif de la collectivité ;

Sur le rapport de la Commission Finances et sur proposition de Monsieur le Vice-Président en charge des finances et hors la présence de Monsieur le Président ;

A l'unanimité ;

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe « Zone Industrielle de Carignan » dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote des Comptes Administratifs.

DONNE acte de la présentation du Compte Administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

ZI CARIGNAN
COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
16 - Emprunts	83 306,33 €		
<i>Rembt capital emprunts</i>			
040 - Opérations d'ordre entre section	1 478 190,98 €	040 - Opérations d'ordre entre section	1 638 667,14 €
TOTAL	1 561 497,31 €	TOTAL	1 638 667,14 €
001 - Déficit d'investissement reporté	739 172,76 €	001 - Excédent d'investissement reporté	- €
TOTAL	2 300 670,07 €	TOTAL	1 638 667,14 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2023 : - 662 002.93 €			

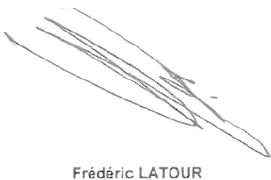
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	1 706,80 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes	189 300,00 €
<i>Divisions parcellaires (Dumay, Enedis)</i>			
66 - Charges financières	27 117,68 €	75 - Autres produits de gestion courante	0,64 €
<i>Intérêt des emprunts</i>			
042 - Opérations d'ordre entre section	1 638 667,14 €	042 - Opérations d'ordre entre section	1 478 190,98 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	27 117,68 €	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	27 117,68 €
<i>Transfert de charges</i>		<i>Transfert de charges</i>	
TOTAL	1 694 609,30 €	TOTAL	1 694 609,30 €
001 - Déficit de fonctionnement reporté	- €		
TOTAL	1 694 609,30 €		
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2023 : 0,00 €			

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du tableau d'exécution budgétaire du compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur de la collectivité, relatives aux reports à nouveau et aux résultats de l'exercice ;

VOTE le Compte Administratif 2023 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2024.04.25 16:44:10 +0200
Ref:6415179-9597801-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 21 mars 2024 Nombre de membres : En exercice : 73 Présents : 39 Pouvoirs : 11 Votants : 50	L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BULSON) M Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR , M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ;. <u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA) donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN donne pouvoirs à (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET donne pouvoirs à (DOUZY), M. Claude LALLEMENT ; (DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Catherine DOUBLET ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER donne pouvoirs à (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR ; (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD ; (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoirs à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoirs à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; <u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Corinne REZETTE, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER, M. Patrick BRAUN ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS-LES-CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Madame Annick DUFILS a été désignée secrétaire de séance.
--	--

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :
Entendu le rapport de Monsieur le Vice-Président chargé des Finances ;
Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 ;
Vu l'instruction comptable M14 ;
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe de la ZI de Carignan de l'exercice 2023 ;
Statuant sur les résultats de l'exercice ;
Considérant ledit Compte Administratif

ZI CARIGNAN - RESULTATS 2023	
FONCTIONNEMENT	
Solde RAR fonctionnement 2023 (-)	0,00 €
Excédent de fonctionnement 2023	0,00 €
Déficit de fonctionnement reporté 2022	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté 2022	0,00 €
INVESTISSEMENT	
Excédent d'investissement 2023	77 170,63 €
Déficit reporté 2022	739 172,76 €
Déficit d'investissement reporté 2023	662 002,13 €

A l'unanimité ;
DECIDE sur proposition de Monsieur le Vice-Président chargé des finances, d'affecter au budget 2023, le résultat du budget précédemment indiqué comme suit :
- Déficit d'investissement reporté au 001 : 662 002,13 €

DONNE tous pouvoirs au Président ou son représentant délégué afin de prendre tous actes relatifs à cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;
Signé électroniquement par
Le Président,
Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2024.04.26 13:41:42 +0200
Ref:6422934-9609362-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 21 mars 2024 Nombre de membres : 73 En exercice : 38 Présents : 11 Pouvoir : 11 Votants : 49	L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BULSON) M Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR , M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ;. <u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA) donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN donne pouvoirs à (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET donne pouvoirs à (DOUZY), M. Claude LALLEMENT ;(DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Catherine DOUBLET ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER donne pouvoirs à (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR ; (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD ; (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoirs à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoirs à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; <u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Corinne REZETTE, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER, M. Patrick BRAUN ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS-LES-CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Madame Annick DUFILS a été désignée secrétaire de séance.
Délibération n° 2024/38 portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2023 du budget annexe «ZAC de Douzy»	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :

Délibérant concomitamment sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget annexe «ZAC de Douzy» et sur le compte de gestion correspondant, dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le compte de gestion 2023 établi par Monsieur le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le budget primitif 2023 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget dont il s'agit ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant les opérations régulières ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant la totale similitude entre les indications portées au compte de gestion par Monsieur le Trésorier Principal et celles résultant du Compte Administratif de la collectivité ;

Sur le rapport de la Commission Finances et sur proposition de Monsieur le Vice-Président en charge des finances et hors la présence de Monsieur le Président ;

A l'unanimité ;

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe «ZAC de Douzy» dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote des Comptes Administratifs.

DONNE acte de la présentation du Compte Administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

ZAC DOUZY

COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
16 - Emprunts	139 213,80 €		
<i>Rembt capital emprunts</i>			
040 - Opérations d'ordre entre section	2 148 962,68 €	040 - Opérations d'ordre entre section	2 130 559,98 €
TOTAL	2 288 176,48 €	TOTAL	2 130 559,98 €
001 - Déficit d'investissement reporté	1 373 237,30 €		
TOTAL	3 661 413,78 €		
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2023 : - 1 530 853.80 €			

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	7 381,70 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes	- €
<i>(division parcellaire, branchement télécom, etc.)</i>			
65 - Autres charges de gestion courante	- €	75 - Autres produits de gestion courante	0,66 €
66 - Charges financières	17 971,16 €		
<i>Rembt des intérêts des emprunts</i>			
042 - Opérations d'ordre entre section	2 130 559,98 €	042 - Opérations d'ordre entre section	2 148 962,68 €
<i>Ecriture stock initial</i>		<i>Ecriture stock final</i>	
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	10 500,00 €	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	10 500,00 €
TOTAL	2 166 412,84 €	TOTAL	2 159 463,34 €
002 - Déficit de fonctionnement reporté	47 926,37 €		
TOTAL	2 214 339,21 €		
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2023 : -54 875.87 €			

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du tableau d'exécution budgétaire du compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur de la collectivité, relatives aux reports à nouveau et aux résultats de l'exercice ;

VOTE le Compte Administratif 2023 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2024.04.25 16:43:40 +0200
Ref:6415180-9597802-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 21 mars 2024 Nombre de membres : En exercice : 73 Présents : 39 Pouvoirs : 11 Votants : 50	L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BULSON) M Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR , M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ;. <u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA) donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN donne pouvoirs à (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET donne pouvoirs à (DOUZY), M. Claude LALLEMENT ; (DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Catherine DOUBLET ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER donne pouvoirs à (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR ; (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD ; (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoirs à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoirs à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; <u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Corinne REZETTE, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER, M. Patrick BRAUN ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS-LES-CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Madame Annick DUFILS a été désignée secrétaire de séance.
--	--

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :
Entendu le rapport de Monsieur le Vice-Président chargé des Finances ;
Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 ;
Vu l'instruction comptable M14 ;
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe ZAC de Douzy de l'exercice 2023 ;
Statuant sur les résultats de l'exercice ;
Considérant ledit Compte Administratif

ZAC DE DOUZY - RESULTATS 2023	
<u>FONCTIONNEMENT</u>	
Déficit de fonctionnement 2023	6 949,50 €
Déficit reporté 2022	47 926,37 €
Déficit de fonctionnement reporté 2023	54 875,87 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	
Déficit d'investissement 2023	157 616,50 €
Déficit reporté 2022	1 373 237,30 €
Déficit d'investissement reporté 2023	1 530 853,80 €

A l'unanimité ;
DECIDE sur proposition de Monsieur le Vice-Président chargé des finances, d'affecter au budget 2024, le résultat du budget précédemment indiqué comme suit :

- Déficit de fonctionnement reporté au 002 : 54 875,87 €
- Déficit d'investissement reporté au 001 : 1 530 853,80 €

DONNE tous pouvoirs au Président ou son représentant délégué afin de prendre tous actes relatifs à cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;
Signé électronique par
Le Président,
Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2024.04.26 13:41:06 +0200
Ref:6422935-9609363-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 21 mars 2024 Nombre de membres : 73 En exercice : 38 Présents : 11 Pouvoir : 11 Votants : 49	L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BULSON) M Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOU DI, Mme Valérie MAUCLAIR , M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ;. <u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA) donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN donne pouvoirs à (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET donne pouvoirs à (DOUZY), M. Claude LALLEMENT ;(DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Catherine DOUBLET ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER donne pouvoirs à (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR ; (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD ; (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoirs à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoirs à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; <u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Corinne REZETTE, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER, M. Patrick BRAUN ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS-LES-CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Madame Annick DUFILS a été désignée secrétaire de séance.
Délibération n° 2024/40 portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2023 du budget annexe «Zone Industrielle de Mouzon»	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :

Délibérant concomitamment sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget annexe «Zone Industrielle de Mouzon» et sur le compte de gestion correspondant, dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le compte de gestion 2023 établi par Monsieur le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le budget primitif 2023 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget dont il s'agit ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant les opérations régulières ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant la totale similitude entre les indications portées au compte de gestion par Monsieur le Trésorier Principal et celles résultant du Compte Administratif de la collectivité ;

Sur le rapport de la Commission Finances et sur proposition de Monsieur le Vice-Président en charge des finances et hors la présence de Monsieur le Président ;

A l'unanimité ;

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe «Zone Industrielle de Mouzon» dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote des Comptes Administratifs.

DONNE acte de la présentation du Compte Administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

ZI MOUZON

COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
040 - Opérations d'ordre entre section	- €	040 - Opérations d'ordre entre section	- €
TOTAL	- €	TOTAL	- €
001 - Déficit d'investissement reporté	5 405,36 €		
TOTAL	5 405,36 €		
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2023 : 5 405,36 €			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
042 - Opérations d'ordre entre section	- €	042 - Opérations d'ordre entre section	- €
TOTAL	- €	TOTAL	- €

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du tableau d'exécution budgétaire du compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur de la collectivité, relatives aux reports à nouveau et aux résultats de l'exercice ;

VOTE le Compte Administratif 2023 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR



Frederic LATOUR
2024.04.25 16:44:47 +0200
Ref:6415184-9597806-1-D
Signature numérique
le Président

Frédéric LATOUR

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 21 mars 2024 Nombre de membres : En exercice : 73 Présents : 39 Pouvoirs : 11 Votants : 50	L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BULSON) M Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR , M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ;. <u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA) donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN donne pouvoirs à (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET donne pouvoirs à (DOUZY), M. Claude LALLEMENT ; (DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Catherine DOUBLET ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER donne pouvoirs à (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR ; (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD ; (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoirs à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoirs à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; <u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Corinne REZETTE, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER, M. Patrick BRAUN ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS-LES-CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Madame Annick DUFILS a été désignée secrétaire de séance.
--	--

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :
Entendu le rapport de Monsieur le Vice-Président chargé des Finances ;
Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 ;
Vu l'instruction comptable M14 ;
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe ZI Mouzon de l'exercice 2023 ;
Statuant sur les résultats de l'exercice ;
Considérant ledit Compte Administratif

ZI MOUZON - RESULTATS 2023	
INVESTISSEMENT	
Déficit reporté 2022	5 405,36 €
Déficit d'investissement reporté 2023	5 405,36 €

A l'unanimité ;
DECIDE sur proposition de Monsieur le Vice-Président chargé des finances, d'affecter au budget 2024, le résultat du budget précédemment indiqué comme suit :
- Déficit d'investissement reporté au 001 : 5 405,36 €

DONNE tous pouvoirs au Président ou son représentant délégué afin de prendre tous actes relatifs à cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électronique par
Le Président,
Frédéric LATOUR



Frederic LATOUR
2024.04.26 13:41:25 +0200
Ref:6422938-9609366-1-D
Signature numérique
le Président

Frédéric LATOUR

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 21 mars 2024 Nombre de membres : En exercice : 73 Présents : 38 Pouvoir : 11 Votants : 49	L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BULSON) M Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR , M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ;. <u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA) donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN donne pouvoirs à (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET donne pouvoirs à (DOUZY), M. Claude LALLEMENT ;(DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Catherine DOUBLET ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER donne pouvoirs à (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR ; (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD ; (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoirs à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoirs à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; <u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Corinne REZETTE, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER, M. Patrick BRAUN ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS-LES-CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Madame Annick DUFILS a été désignée secrétaire de séance.
Délibération n° 2024/42 portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2023 du budget annexe « Cellules grandes grèves – Zac de Douzy »	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :

Délibérant concomitamment sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget annexe « Cellules grandes grèves – Zac de Douzy » et sur le compte de gestion correspondant, dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le compte de gestion 2023 établi par Monsieur le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le budget primitif 2023 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget dont il s'agit ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant les opérations régulières ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant la totale similitude entre les indications portées au compte de gestion par Monsieur le Trésorier Principal et celles résultant du Compte Administratif de la collectivité ;

Sur le rapport de la Commission Finances et sur proposition de Monsieur le Vice-Président en charge des finances et hors la présence de Monsieur le Président ;

A l'unanimité ;

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe « Cellules grandes grèves – Zac de Douzy » dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote des Comptes Administratifs.

DONNE acte de la présentation du Compte Administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

CELLULES GRANDES GREVES - ZAC DE DOUZY
COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
23 - Immobilisations en cours	274 580,07 €	106 - Réserves	32 959,37 €
Construction des 2 cellules commerciales		Affectation de résultat 2022	
16 - Emprunts et dettes assimilés	93 333,32 €	165 - Dépôts et cautionnements reçus	6 000,00 €
		Dépôt de garantie Le MARVILLOIS	
TOTAL	367 913,39 €	TOTAL	38 959,37 €
001 - Déficit d'investissement reporté	260 930,21 €		
TOTAL	628 843,60 €		
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2023 : 589 884,23 €			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	5 183,48 €	70 - Ventes produits fabriqués, prestations	89 817,00 €
Prime assurance, TF, Honoraires		Loyers LE MARVILLOIS et LE PRESSEIR DES GOURMANDS	
65 - Autres charges de gestion courante	0,89 €	77 - Produits exceptionnels	50 000,00 €
Centimes TVA		Participation financière anticipée	
66 - Charges financières	8 034,78 €		
Intérêts échéance, ICNE			
67 - Charges exceptionnelles	25 000,00 €		
Annulation erreur tiers / participation financière anticipée			
TOTAL	38 219,15 €	TOTAL	139 817,00 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2023 : 101 597,85 €			

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du tableau d'exécution budgétaire du compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur de la collectivité, relatives aux reports à nouveau et aux résultats de l'exercice ;

VOTE le Compte Administratif 2023 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR


Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2024.04.25 16:43:53 +0200
Ref:6415221-9597869-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 21 mars 2024 Nombre de membres : 73 En exercice : 39 Présents : 39 Pouvoirs : 11 Votants : 50	L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BULSON) M Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR , M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ;. <u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA) donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN donne pouvoirs à (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET donne pouvoirs à (DOUZY), M. Claude LALLEMENT ;(DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Catherine DOUBLET ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER donne pouvoirs à (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR ; (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD ; (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoirs à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoirs à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; <u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Corinne REZETTE, Mme Héroïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER, M. Patrick BRAUN ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS-LES-CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Madame Annick DUFILS a été désignée secrétaire de séance.
Délibération n° 2024/43 portant affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget annexe « cellules grandes grèves – ZAC de Douzy »	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :
Entendu le rapport de Monsieur le Vice-Président chargé des Finances ;
Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 ;
Vu l'instruction comptable M14 ;
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe « cellules grandes grèves de Douzy » de l'exercice 2023 ;
Statuant sur les résultats de l'exercice ;
Considérant ledit Compte Administratif

Cellules Grandes Grèves - Résultats 2023	
FONCTIONNEMENT	
Excédent de fonctionnement reporté 2023	101 597,85 €
INVESTISSEMENT	
Déficit d'investissement 2023	328 954,02 €
Déficit reporté 2022	260 930,21 €
Déficit d'investissement reporté 2023	589 884,23 €
Solde RAR d'investissement (+)	89 777,00 €
Solde RAR d'investissement (-)	38 436,33 €
Affectation en réserve 1068 (investissement)	101 597,85 €

A l'unanimité ;
DECIDE sur proposition de Monsieur le Vice-Président chargé des finances, d'affecter au budget 2024, le résultat du budget précédemment indiqué comme suit :
- Affectation en réserve au 1068 : 101 597,85 €
- Déficit d'investissement reporté au 001 : 589 884,23 €

DONNE tous pouvoirs au Président ou son représentant délégué afin de prendre tous actes relatifs à cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électronique par
Le Président,
Frédéric LATOUR



Frederic LATOUR
2024.04.26 13:41:49 +0200
Ref:6422939-9609367-1-D
Signature numérique
le Président

Frédéric LATOUR

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 21 mars 2024 Nombre de membres : 73 En exercice : 38 Présents : 11 Pouvoir : 11 Votants : 49	L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BULSON) M Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Gery TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOU DI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ;. <u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA) donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN donne pouvoirs à (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET donne pouvoirs à (DOUZY), M. Claude LALLEMENT ; (DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Catherine DOUBLET ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER donne pouvoirs à (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR ; (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD ; (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoirs à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoirs à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; <u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRE COURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Corinne REZETTE, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER, M. Patrick BRAUN ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS-LES-CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Madame Annick DUFILS a été désignée secrétaire de séance.
Délibération n° 2024/44 portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2023 du budget annexe «Fermes photovoltaïques Douzy»	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :

Délibérant concomitamment sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget annexe «Fermes photovoltaïques Douzy» et sur le compte de gestion correspondant, dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le compte de gestion 2023 établi par Monsieur le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le budget primitif 2023 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget dont il s'agit ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant les opérations régulières ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant la totale similitude entre les indications portées au compte de gestion par Monsieur le Trésorier Principal et celles résultant du Compte Administratif de la collectivité ;

Sur le rapport de la Commission Finances et sur proposition de Monsieur le Vice-Président en charge des finances et hors la présence de Monsieur le Président ;

A l'unanimité ;

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe «Fermes photovoltaïques Douzy» dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote des Comptes Administratifs.

DONNE acte de la présentation du Compte Administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

FERMES PHOTOVOLTAIQUES DOUZY
COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
001 – Déficit d'investissement reporté		191 326,29 €	
		TOTAL	- €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2023 : 191 326,29 €			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général		73 390,35 €	
TOTAL		73 390,35 €	TOTAL - €
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2023 : 73 390.35 €			

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du tableau d'exécution budgétaire du compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur de la collectivité, relatives aux reports à nouveau et aux résultats de l'exercice ;

VOTE le Compte Administratif 2023 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2024.04.25 16:44:44 +0200
Ref:6415222-9597870-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 21 mars 2024 Nombre de membres : En exercice : 73 Présents : 39 Pouvoirs : 11 Votants : 50	L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BULSON) M Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOU DI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ;. <u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA) donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN donne pouvoirs à (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET donne pouvoirs à (DOUZY), M. Claude LALLEMENT ; (DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Catherine DOUBLET ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER donne pouvoirs à (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR ; (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD ; (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoirs à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoirs à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; <u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRE COURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Corinne REZETTE, Mme Héroïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER, M. Patrick BRAUN ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS-LES-CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Madame Annick DUFILS a été désignée secrétaire de séance.
Délibération n° 2024/45 portant affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget annexe «Fermes Photovoltaïques Douzy »	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :
Entendu le rapport de Monsieur le Vice-Président chargé des Finances ;
Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 ;
Vu l'instruction comptable M14 ;
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe « fermes photovoltaïques de Douzy » de l'exercice 2023 ;
Statuant sur les résultats de l'exercice ;
Considérant ledit Compte Administratif

FERMES PHOTOVOLTAÏQUES DOUZY - RESULTATS 2023	
INVESTISSEMENT	
Déficit d'investissement 2023	0.00€
Déficit reporté 2022	191 326,29 €
Déficit d'investissement reporté 2023	191 326,29 €
FONCTIONNEMENT	
Déficit de l'exercice 2023	73 390,35 €

A l'unanimité ;
DECIDE sur proposition de Monsieur le Vice-Président chargé des finances, d'affecter au budget 2024, le résultat du budget précédemment indiqué comme suit :
- Déficit d'investissement reporté au 001: 191 326,29€
- Déficit de fonctionnement reporté au 002 : 73 390,35 €

DONNE tous pouvoirs au Président ou son représentant délégué afin de prendre tous actes relatifs à cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;
Signé électronique par
Le Président,
Frédéric LATOUR



Frederic LATOUR
2024.04.26 13:41:54 +0200
Ref:6422941-9609369-1-D
Signature numérique
le Président

Frédéric LATOUR

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 21 mars 2024 Nombre de membres : 73 En exercice : 38 Présents : 11 Pouvoir : 11 Votants : 49	L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BULSON) M Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOU DI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ;. <u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA) donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN donne pouvoirs à (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET donne pouvoirs à (DOUZY), M. Claude LALLEMENT ; (DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Catherine DOUBLET ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER donne pouvoirs à (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR ; (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD ; (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoirs à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoirs à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; <u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Corinne REZETTE, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER, M. Patrick BRAUN ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; M. Bernard GOUT ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS-LES-CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Madame Annick DUFILS a été désignée secrétaire de séance.
Délibération n° 2024/46 portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2023 du budget annexe «Projet MAPP Mouzon»	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :

Délibérant concomitamment sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget annexe «Projet MAPP Mouzon» et sur le compte de gestion correspondant, dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le compte de gestion 2023 établi par Monsieur le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le budget primitif 2023 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget dont il s'agit ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant les opérations régulières ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant la totale similitude entre les indications portées au compte de gestion par Monsieur le Trésorier Principal et celles résultant du Compte Administratif de la collectivité ;

Sur le rapport de la Commission Finances et sur proposition de Monsieur le Vice-Président en charge des finances et hors la présence de Monsieur le Président ;

A l'unanimité ;

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe «Projet MAPP Mouzon» dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote des Comptes Administratifs.

DONNE acte de la présentation du Compte Administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

PROJET MAPP MOUZON
COMPTÉ ADMINISTRATIF - EXERCICE 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
TOTAL	- €	TOTAL	- €
001 - Déficit d'investissement reporté	4 600,00 €		
TOTAL	4 600,00 €	TOTAL	- €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2023 : 4 600 €			

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		77 - Produits exceptionnels	4 600,00 €
		<i>Dotation du budget ppal</i>	
TOTAL	- €	TOTAL	4 600,00 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2023 : 4 600 €			

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du tableau d'exécution budgétaire du compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur de la collectivité, relatives aux reports à nouveau et aux résultats de l'exercice ;

VOTE le Compte Administratif 2023 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2024.04.25 16:43:35 +0200
Ref:6415225-9597873-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 21 mars 2024 Nombre de membres : En exercice : 73 Présents : 39 Pouvoirs : 11 Votants : 50	L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BULSON) M Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR , M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ;. <u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA) donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN donne pouvoirs à (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET donne pouvoirs à (DOUZY), M. Claude LALLEMENT ;(DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Catherine DOUBLET ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER donne pouvoirs à (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR ; (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD ; (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoirs à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoirs à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; <u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Corinne REZETTE, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER, M. Patrick BRAUN ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS-LES-CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Madame Annick DUFILS a été désignée secrétaire de séance.
Délibération n° 2024/47 portant décision de la clôture du budget et affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget annexe «Projet MAPP Mouzon »	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :
Entendu le rapport de Monsieur le Vice-Président chargé des Finances ;
Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 ;
Vu l'instruction comptable M14 ;
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe « projet MAPP Mouzon » de l'exercice 2023 ;
Statuant sur les résultats de l'exercice ;
Considérant ledit Compte Administratif

Projet MAPP Mouzon - Résultats 2023	
FONCTIONNEMENT	
Excédent de fonctionnement 2023	4 600,00 €
Excédent de fonctionnement reporté 2023	4 600,00 €
INVESTISSEMENT	
Déficit reporté 2022	4 600,00 €
Déficit d'investissement reporté 2023	4 600,00 €
Affectation en réserve 1068 (investissement)	4 600,00 €

A l'unanimité ;
DECIDE sur proposition de Monsieur le Vice-Président chargé des finances, de la clôture du budget annexe « Projet MAPP Mouzon » au 31/12/2023 ;

APPROUVE la reprise, à la même date, des résultats de clôture, par le budget principal, à savoir :
- Excédent de fonctionnement reporté : 4 600 €
- Déficit d'investissement reporté : 4 600 €
- Affectation en réserve au 1068 : 4 600 €

APPROUVE le transfert du reliquat d'actif au budget principal 2024, à savoir des sommes de 4 600 € au 002 du budget de fonctionnement et de 4 600 € au 001 et au 1068 du budget d'investissement.

DONNE tous pouvoirs au Président ou son représentant délégué afin de prendre tous actes relatifs à cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;
Signé électroniquement par
Le Président,
Frédéric LATOUR


Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2024.04.26 13:41:14 +0200
Ref:6422942-9609370-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 21 mars 2024 Nombre de membres : En exercice : 73 Présents : 38 Pouvoir : 11 Votants : 49	L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BULSON) M Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR , M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ;. <u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA) donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN donne pouvoirs à (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET donne pouvoirs à (DOUZY), M. Claude LALLEMENT ;(DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Catherine DOUBLET ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER donne pouvoirs à (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR ; (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD ; (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoirs à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoirs à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; <u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Corinne REZETTE, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER, M. Patrick BRAUN ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS-LES-CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Madame Annick DUFILS a été désignée secrétaire de séance.
Délibération n° 2024/48 portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2023 du budget annexe « Bâtiment logistique de Brévilly »	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :

Délibérant concomitamment sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget annexe « Bâtiment logistique de Brévilly » et sur le compte de gestion correspondant, dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le compte de gestion 2023 établi par Monsieur le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le budget primitif 2023 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget dont il s'agit ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant les opérations régulières ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant la totale similitude entre les indications portées au compte de gestion par Monsieur le Trésorier Principal et celles résultant du Compte Administratif de la collectivité ;

Sur le rapport de la Commission Finances et sur proposition de Monsieur le Vice-Président en charge des finances et hors la présence de Monsieur le Président ;

A l'unanimité ;

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe « Bâtiment logistique de Brévilly » dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote des Comptes Administratifs.

DONNE acte de la présentation du Compte Administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

BÂTIMENT LOGISTIQUE BREVILLY
COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
23 - Immobilisations en cours	97 301,75 €		
Réduction titre suite au jugement			
TOTAL	97 301,75 €	TOTAL	0,00 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2023 : 97 301,75 €			

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
-		75 - Produits exceptionnels	116 762,10 €
		Dotation du budget ppal	
TOTAL	0,00 €	TOTAL	116 762,10 €
		002 - Excédent de fonctionnement reporté	0,35 €
		TOTAL	116 762,45 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2023 : 116 762,45 €			

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du tableau d'exécution budgétaire du compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur de la collectivité, relatives aux reports à nouveau et aux résultats de l'exercice ;

VOTE le Compte Administratif 2023 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR


Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2024.04.25 16:44:05 +0200
Ref:6415284-9597973-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 21 mars 2024 Nombre de membres : En exercice : 73 Présents : 39 Pouvoirs : 11 Votants : 50	L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BULSON) M Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOU DI, Mme Valérie MAUCLAIR , M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ;. <u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA) donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN donne pouvoirs à (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET donne pouvoirs à (DOUZY), M. Claude LALLEMENT ; (DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Catherine DOUBLET ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER donne pouvoirs à (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR ; (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD ; (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoirs à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoirs à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; <u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRE COURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Corinne REZETTE, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER, M. Patrick BRAUN ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS-LES-CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Madame Annick DUFILS a été désignée secrétaire de séance.
Délibération n° 2024/49 portant décision de la clôture et affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget annexe «Bâtiment logistique de Brévilly »	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :
Entendu le rapport de Monsieur le Vice-Président chargé des Finances ;
Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 ;
Vu l'instruction comptable M14 ;
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe « bâtiment logistique de Brévilly » de l'exercice 2023 ;
Statuant sur les résultats de l'exercice ;
Considérant ledit Compte Administratif

BATIMENT LOGISTIQUE BREVILLY- RESULTATS 2023	
FONCTIONNEMENT	
Excédent de fonctionnement 2023	116 762,10 €
Excédent reporté 2022	0,35 €
Excédent de fonctionnement reporté 2023	116 762,45 €
INVESTISSEMENT	
Déficit d'investissement reporté 2023	97 301,75 €
Affectation en réserve 1068 (investissement)	97 301,75 €

A l'unanimité ;
DECIDE sur proposition de Monsieur le Vice-Président chargé des finances, de la clôture du budget annexe « Bâtiment logistique de Brévilly » au 31/12/2023 ;

APPROUVE la reprise, à la même date, des résultats de clôture, par le budget principal, à savoir :
- Excédent de fonctionnement reporté : 116 762,45 €
- Déficit d'investissement reporté : 97 301,75 €
- Affectation en réserve au 1068 : 97 301,75 €
-
APPROUVE le transfert du reliquat d'actif au budget principal 2024, à savoir des sommes de 116 762,10 € au 002 du budget de fonctionnement et de 97 301,75 € au 001 et au 1068 du budget d'investissement.

DONNE tous pouvoirs au Président ou son représentant délégué afin de prendre tous actes relatifs à cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;
Signé électroniquement par
Le Président,
Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2024.04.26 13:41:39 +0200
Ref:6422956-9609396-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 21 mars 2024 Nombre de membres : 73 En exercice : 38 Présents : 38 Pouvoir : 11 Votants : 49	L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BULSON) M Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR , M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ;. <u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA) donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN donne pouvoirs à (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET donne pouvoirs à (DOUZY), M. Claude LALLEMENT ;(DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Catherine DOUBLET ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER donne pouvoirs à (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR ; (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD ; (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoirs à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoirs à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; <u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Corinne REZETTE, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER, M. Patrick BRAUN ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS-LES-CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Madame Annick DUFILS a été désignée secrétaire de séance.
Délibération n° 2024/50 portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2023 du budget annexe «Hôtel d’entreprises Douzy»	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :

Délibérant concomitamment sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget annexe «Hôtel d'entreprises Douzy» et sur le compte de gestion correspondant, dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le compte de gestion 2023 établi par Monsieur le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le budget primitif 2023 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget dont il s'agit ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant les opérations régulières ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant la totale similitude entre les indications portées au compte de gestion par Monsieur le Trésorier Principal et celles résultant du Compte Administratif de la collectivité ;

Sur le rapport de la Commission Finances et sur proposition de Monsieur le Vice-Président en charge des finances et hors la présence de Monsieur le Président ;

A l'unanimité ;

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe «Hôtel d'entreprises Douzy» dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote des Comptes Administratifs.

DONNE acte de la présentation du Compte Administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

HÔTEL D'ENTREPRISES DOUZY
COMPTES ADMINISTRATIF - EXERCICE 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
23 - Immobilisations en cours	59 206,68 €		
<i>Réduction titre à la suite du jugement</i>			
TOTAL	59 206,68 €	TOTAL	- €
		001 - Excédent d'investissement reporté	0,66 €
		TOTAL	0,66 €

DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2023 : 59 206,02 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
-		75 - Autres produits de gestion courante	0,33 €
-		<i>Centimes TVA</i>	
-		77 - Produits exceptionnels	65 127,36 €
		<i>Dotation du budget ppal, Pénalités suite au jugement</i>	
TOTAL	- €	TOTAL	65 127,69 €
		001 - Excédent de fonctionnement reporté	0,34 €
		TOTAL	65 128,03 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2023 : 65 128,03 €

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du tableau d'exécution budgétaire du compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur de la collectivité, relatives aux reports à nouveau et aux résultats de l'exercice ;

VOTE le Compte Administratif 2023 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2024.04.25 16:43:49 +0200
Ref:6415285-9597974-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 21 mars 2024 Nombre de membres : 73 En exercice : 39 Présents : 11 Pouvoirs : 11 Votants : 50	L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BULSON) M Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ;. <u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA) donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN donne pouvoirs à (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET donne pouvoirs à (DOUZY), M. Claude LALLEMENT ; (DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD donne pouvoirs à (DOUZY) Mme Catherine DOUBLET ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER donne pouvoirs à (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR ; (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD ; (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoirs à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoirs à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; <u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Corinne REZETTE, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE-ET-VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER, M. Patrick BRAUN ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; M. Bernard GOUT ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS-LES-CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Madame Annick DUFILS a été désignée secrétaire de séance.
Délibération n° 2024/51 portant décision de la clôture du budget et l'affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget annexe «Hôtel d'entreprises DOUZY »	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :
Entendu le rapport de Monsieur le Vice-Président chargé des Finances ;
Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 ;
Vu l'instruction comptable M14 ;
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe « hôtel d'entreprise de Douzy » de l'exercice 2023 ;
Statuant sur les résultats de l'exercice ;
Considérant ledit Compte Administratif

HOTEL ENTREPRISES DOUZY - RESULTATS 2023	
FONCTIONNEMENT	
Excédent de fonctionnement 2023	65 127,69 €
Excédent reporté 2022	0,34 €
Excédent de fonctionnement reporté 2023	65 128,03 €
INVESTISSEMENT	
Déficit d'investissement 2023	59 206,68 €
Excédent reporté 2022	0,66 €
Déficit d'investissement reporté 2023	59 206,02 €
Affectation en réserve 1068 (investissement)	59 206,02 €

A l'unanimité ;
DECIDE sur proposition de Monsieur le Vice-Président chargé des finances, de la clôture du budget annexe « Hôtel d'entreprises Douzy » au 31/12/2023 ;

APPROUVE la reprise, à la même date, des résultats de clôture, par le budget principal, à savoir :
- Excédent de fonctionnement reporté : 65 128,03 €
- Déficit d'investissement reporté : 59 206,02 €
- Affectation en réserve au 1068 : 59 206,02 €

APPROUVE le transfert du reliquat d'actif au budget principal 2024, à savoir des sommes de 65 128,03 € au 002 du budget de fonctionnement et de 59 206,02 € au 001 et au 1068 du budget d'investissement.

DONNE tous pouvoirs au Président ou son représentant délégué afin de prendre tous actes relatifs à cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;
Signé électroniquement par
Le Président,
Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2024.04.26 13:40:55 +0200
Ref:6422957-9609397-1-D
Signature numérique
le Président